

COMMUNE DE LE LYAUD

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

Etaient présents : DUBOULOZ Hubert, PERNIER Luce, JACQUEMOT André, EHRY Jean-Marc, BEL Louis, NEPLAZ Véronique, CORBÉ-COUÉDEL Corinne, HEBERT Florence, CORNIER Dominique, JORDAN Nermine, BUFFET Josette, DEVILLE Marie-Jo, TOURNIER-DANIEL Benjamin.

Excusés : FILLON Murielle, MEYNET Jean-Yves, VULLIEZ André, VALLET Stéphanie, BON Émilie.

M. DUBOULOZ Hubert, a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : 02/09/2024

Ouverture de séance : 20h00

Clôture de séance : 23h00

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 08 juillet 2024

Le Procès-Verbal de la séance du 08 juillet 2024 est approuvé à la majorité (1 abstention).

Débat d'orientation sur une nouvelle version du Plan d'Aménagement et Développement Durable (PADDi) du PLUi-HM

Monsieur LAROCHE, responsable du service urbanisme de Thonon Agglomération, ainsi que Monsieur le Maire, présentent la version amendée du PADDi suite aux débats, échanges et concertations qui se sont déroulés en 2023 :

Sur la forme :

- Réagencement de certaines orientations et de certains paragraphes
- Compléments rédactionnels
- Reformulations, simplifications, suppressions de redondances

Sur le fond :

- Ajout d'un préambule sur la localisation, le contexte et les enjeux propres au territoire de Thonon Agglomération au sein du Grand Genève, et plus probablement, de l'arc lémanique
- Des précisions / compléments stratégiques sur certains thèmes : scénario d'accueil des logements, densités, ZAN, armature urbaine et principes d'aménagement (dont communes littorales et communes de montagne, organisation des flux logistiques, désenclavements du Chablais et mobilités, etc...

Sont restitués ci-après les points débattus :

- Nécessité d'imposer la mise en place d'énergies renouvelables, en particulier pour les logements collectifs. Attention toutefois aux grands espaces qui pourraient être aménagés avec des panneaux photovoltaïques au sol, au détriment de l'exploitation agricole. L'installation de ces équipements doit être privilégiée sur les toitures ;
- Favoriser la mobilité douce notamment en matière de création de pistes cyclables ;
- Nécessité de végétaliser les espaces publics ;

- Le stationnement public est actuellement saturé et les tarifs appliqués sont trop élevés ;
- Logements : l'accès au logement pour les travailleurs français est problématique en raison des loyers et des prix de ventes très élevés ;
- Importance de règlementer la division des terrains afin d'éviter une surdensification des habitations.

ONF – Programme de coupes 2025

Le Conseil Municipal valide l'état d'assiette des coupes de l'année 2025 proposé par l'ONF, à l'unanimité.

Souscription d'un emprunt

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'avoir recours à un emprunt d'un montant de 650 000 € pour financer les travaux de construction de la maison médicale avec commerces.

Monsieur le Maire informe avoir consulté trois banques. L'offre retenue est la suivante :

Etablissement bancaire : CREDIT AGRICOLE

Conditions financières :

Frais de dossier : 650 €

Taux d'intérêts du prêt : 3.70 %

Ce taux est stipulé FIXE pendant toute la durée du prêt

Durée du prêt : 20 ans

Remboursement en échéances trimestrielles constantes d'un montant de 11 534,54 €

➤ soit 46 138,16 € par an (quarante-six mille cent trente-huit euros et seize centimes).

Micro-crèche : Avenant au Règlement Intérieur 2024 - 2025

Monsieur le Maire informe que la commune d'Allinges n'a pas opté pour le mode de règlement par CESU pour le Multi-accueil.

Il convient de se mettre en concordance avec Allinges afin de ne pas créer d'inégalités entre les usagers du Multi-accueil d'Allinges et de la Micro-crèche du Lyaud.

Le Conseil Municipal décide donc, à l'unanimité, de retirer ce mode de paiement dans le règlement intérieur 2024-2025 de la micro-crèche.

Convention de gestion et de refacturation des prestations en marchés publics relatifs à la Micro-crèche

Dans le cadre du transfert de compétence « petite-enfance », les communes d'Allinges et de Le Lyaud ont repris la gestion des marchés relatifs aux crèches : livraison des repas, prestations de nettoyage des locaux, fourniture de produits d'hygiène et d'entretien.

Afin de faciliter le suivi administratif et financier de ces trois marchés, il est convenu que la commune d'Allinges soit nommée gestionnaire et interlocutrice auprès des titulaires. Elle procédera également aux règlements des prestations afférentes tant pour le Multi-accueil que pour la Micro-crèche.

Les commandes réalisées par la Micro-crèche seront refacturées à la commune du Lyaud sur la base d'un état détaillé et des pièces justificatives correspondantes.

Pour cela il est nécessaire de passer une convention avec la commune d'Allinges, notamment pour justifier auprès du Service de Gestion Comptable l'émission des titres de recettes et des mandats.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet de convention.

Immeuble « Le Clos de la Fruitière » : Acquisition d'un garage

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir le garage n° 02 issu du lot n° 03 situé dans l'immeuble « Le Clos de la Fruitière », propriété d'IDEIS, au prix de 12.000 euros.

Ce local permettra aux gérants du commerce LE P'TI CEZ d'entreposer les stocks liés à leur activité.

Questions diverses

Remerciements : Monsieur le Maire remercie et félicite l'ASLA Le Lyaud/Armoy pour l'organisation de la fête de l'été.

Travaux : Monsieur le Maire informe que le chemin d'accès entre la mairie et la maison médicale/crèche a été réalisée pour faciliter l'accès des piétons.

Rentrée scolaire 2024/2025 : Le groupe scolaire recense 347 élèves.

Acquisition jardins : Les parcelles cadastrées AB n° 1207 et n° 703 au lieu-dit « Le Lyaud » sont à vendre au prix de 10.000 €. Monsieur le Maire informe avoir exercé son droit de préemption pour que la commune puisse acquérir ces terrains, classés en zone d'urbanisation d'équipements publics et d'intérêt collectif.

Forêt / sentiers : Monsieur le Maire informe qu'une réunion d'organisation du chantier de protection RD26 est prévue le 11 septembre avec les différents intervenants.

Monsieur DUBOULOZ annonce qu'un évènement « tous en forêt » est organisé par l'ONF le 25 septembre à 14h00. Cet évènement consiste en une visite guidée de 2 heures accompagnée d'un garde forestier afin d'aborder le changement climatique, les coupes de bois, la biodiversité. Les élus sont invités à participer. Une annonce sera publiée sur les supports de communication de la commune.

Divers :

- Suite à la demande de M. JACQUEMOT, Monsieur le Maire informe que les rideaux de la Halle seront installés dans la semaine.
- Mme JORDAN relance Monsieur le Maire concernant la mise en place d'un conseil municipal pour enfants. Monsieur le Maire propose de mettre en route le projet cet automne.
- Mme DEVILLE rappelle la proposition de Mme CORBÉ-COUËDEL, concernant l'établissement d'un tableau de bord relayant l'état d'avancement des engagements des projets à l'occasion des 2/3 du mandat. Mme CORBÉ-COUËDEL informe avoir déjà travaillé dessus et le transmettra prochainement.
- Mme BUFFET explique que la ligne télécom située « Chemin des Vallières » menace de tomber et demande à ce que la Mairie réitère la demande d'intervention auprès d'ORANGE.

Agenda :

- 06 octobre à 11h00 - Monument aux morts : Fête de la Saint-Michel organisée par la commune et l'Amicale des Anciens Parachutistes Thonon-Chablais

Prochain Conseil Municipal : 07 octobre à 20h00

Le Lyaud, le 10 septembre 2024

Le Maire,
Joseph DÉAGE.



Le secrétaire de séance,
Hubert DUBOULOZ.